

Togbui Komahe-Sessi: « Un chef de village ne falsifie pas une signature »



Des frères KOMAHE à Nimangna dans les Lacs ont du mal à laver leur linge sale en famille. Ces derniers jours "une guerre sans merci" s'est éclatée entre Kodjogan KOMAHE et Togbui KOMAHE-SESSI James Koami III, chef dudit village du littoral et Président des chefs du Littoral 2. Sur les réseaux sociaux, le premier accuse le second de falsification d'empreinte digitale et accaparement des terres. Et bien d'autres encore. En réaction, le Chef du village choisit la presse pour dire sa part de vérité.

Les différends entre les deux membres de la famille ont commencé quand le sieur Kodjogan a fait circuler sur les nouveaux médias, un texte dans lequel il est dit que « la

collectivité KOMAHE lance un cri de désespoir ».

Le même texte parle de collectivité. Une dénomination usurpée selon Togbui Komahe-Sessi qui affirme être le seul compétent. Le Chef du village est surtout accusé par son frère d'accaparement des terres. Pour lui il ne s'agit que de pure imagination de nature à diffamer.

« Tous les terrains dont on parle et m'accuse ont été vendus par leurs propriétaires qui ne sont autres que nos parents. Les acquéreurs ont procédé à l'immatriculation (Titre foncier) desdits terrains dont je détiens la copie des copies afférentes dans nos archives de même que les contrats de vente respectifs », a-t-il clarifié.

Il ajoute qu'une des ventes a eu lieu en 1963 et une autre en 1969 pendant que lui était encore au Ghana dans l'armée. Moi, précise-t-il, je ne vends pas de terrains, bien au contraire je les achète et les exploite pour la production et si la récolte est bonne tu peux encore acheter une nouvelle parcelle avec les recettes.

Sur la polémique de falsification de l'empreinte digitale, Togbui Komahe-Sessi argue que ce fait ne saurait être propre à un garant des us et coutumes qu'il est.

« Moi, chef du village, quel intérêt ai-je à vouloir falsifier une signature ou encore une empreinte digitale ? D'ailleurs, comment l'empreinte digitale de quelqu'un peut-elle être falsifiée ? De toutes les façons, les investigations se poursuivent au niveau des services compétents. Une contre-expertise est en cours portant sur trois éléments à savoir l'empreinte digitale, l'écriture et la signature. Seule la phase de l'empreinte digitale venait d'être finie et les autres étapes sont toujours en cours » a rétorqué.

Notons qu'après recoupement, le sieur Kodjogan a commencé par en vouloir à son frère depuis le projet d'approbation des terres du littoral a été initié. Un projet dont l'instigateur est Togbui Komahe-Sessi.